



COMMUNE DE PENTHALAZ

Municipalité

Préavis municipal n° 2016-10

relatif au renouvellement des infrastructures, installations et terrains du Tennis Club Penthalaz

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Le Tennis Club Penthalaz a été fondé en 1950 par une poignée de cadres des Câbleries et Tréfileries de Cossonay. L'année suivante, deux courts sont aménagés à l'extrémité amont du site industriel, à l'emplacement toujours actuel. En 1962 la construction de vestiaires permet aux joueurs de se changer sur place. Toujours niché dans son cadre de verdure en bordure de la Venoge, le Tennis Club Penthalaz propose deux terrains en terre battue et club house rénové en 2011.

A ce jour le TC Penthalaz compte plus de 126 membres dont 40% vivent dans la commune. Le club représente certainement l'une des trois plus grandes sociétés formatrices de la Commune, tous sports confondus, avec près de 40 juniors de 4 à 15 ans. Les surfaces de jeux sont en terre battue et la dernière réfection importante a été réalisée il y a 33 ans. Afin de pouvoir faire jouer les membres actifs et poursuivre la formation des jeunes dans les meilleures conditions possibles, il est nécessaire de réaliser à nouveau une réfection profonde.

Le tennis doit pouvoir être pratiqué quasiment toute l'année, et non plus seulement en été. Le projet prévoit de renouveler les installations avec des surfaces synthétiques offrant des avantages les plus équivalents à ceux de la terre battue. Ce revêtement draine rapidement l'eau après de fortes pluies et n'est pas sensible au gel. Cela permettra de prolonger la saison de jeu, de 2 mois ou plus, en fonction de la météo et ainsi répondre aux attentes des membres.

La commune de Penthalaz est propriétaire des installations depuis 2006. Le projet a fait l'objet de discussions entre la Municipalité et le TC Penthalaz.



✚ PROJET

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit total de CHF 313'500.00 TTC pour le renouvellement des infrastructures et terrains, ainsi que pour les travaux de raccordement et renforcement du réseau électrique.

1. Situation actuelle

Le terrain et les installations du TC Penthaz appartiennent depuis 2006 à la Commune de Penthaz. Ils ont été cédés cette année-là par l'ancien propriétaire, Venoge Parc SA. La dernière réfection complète (infrastructure + marne + drainage + treillis + bordures) date du printemps 1982. Les installations d'éclairage datent du début des années '80, probablement de 1982.

Les travaux de réfection concernent 4 objets :

2. Réfection des surfaces de jeux

Les principales qualités d'une surface de jeu en terre battue sont le confort de jeu, le rebond de la balle, la possibilité de glisser, la souplesse ménageant les articulations des joueurs.

Ses défauts sont l'intolérance au gel, ce qui nécessite une réfection annuelle lourde et coûteuse et retarde à fin avril le début de la saison. Cette surface naturelle exige un entretien hebdomadaire non négligeable, parfois journalier, des connaissances approfondies et de la disponibilité importante, rythmée par les caprices de la météo. De plus, un arrosage fréquent, grand consommateur d'eau est nécessaire.

Beaucoup de petits clubs se sont résolus à remplacer la terre battue par des systèmes synthétiques.

Après avoir étudié les surfaces existant sur le marché, le comité du TC Penthaz a opté pour la terre battue synthétique, en a testé 4 surfaces différentes pour choisir celle qui conserve le plus de qualités mentionnées plus haut, soit le système « Euroclay ».

3. Réfection des treillis

L'entreprise sollicitée, Menetrey SA, a estimé que les poteaux et contrefiches étaient encore en état. Le grillage, par contre, souffre du temps et des impacts de balles. Il ne peut plus être retendu. Un remplacement par un treillis de même maille, plastifié vert, est prévu sur 3 côtés des terrains.

4. Réfection de l'éclairage des terrains

L'éclairage des courts est actuellement réalisé par 4 luminaires de 2000W montés sur des mâts galvanisés de 14m de haut. Il a perdu, avec le temps, de son efficacité. L'éclairage a été mesuré à 250 Lux moyen sur 20 points répartis. Selon les règlements, l'éclairage moyen pour le jeu est de 500 Lux. Plusieurs solutions, conservant les mâts, ont été étudiées. Celle retenue consiste à installer 8 nouveaux luminaires (2 par mât). Elle permet d'obtenir un éclairage moyen de 570 Lux. Elle oblige par contre de retirer les alimentations. Comme les tubes enterrés sont de diamètre trop petit pour recevoir les nouvelles sections de câblage, il est prévu de nouveaux tubes et des chambres de tirage au pied de chaque mât. L'entreprise Duvoisin et Groux, spécialisée dans l'éclairage de terrains de sports, nous a conseillé cette solution, favorable grâce par à l'abaissement des coûts des projecteurs LED.

5. Éclairage du parking

Le parking ne bénéficie d'aucun éclairage dans la proximité.

Le but recherché n'est pas du type « éclairage public » car la zone ne s'y prête pas. Il serait suffisant d'installer un projecteur LED à large spectre dans la direction du parking, commandé par l'installation d'éclairage extérieure du club house. Cette installation permet déjà un fonctionnement continu et sur minuterie pour quitter les lieux.

↓ COMPARAISON DES SURFACES

Surface	Descriptif	Avantages	Inconvénients
Terre battue Situation actuelle	Mentionné plus haut	Confort de jeu pour les articulations Technique de jeu Construction du point – glissades	Coût annuel de réfection Coût annuel entretien "journalier" Temps de reprise du jeu après une averse Impraticable pendant environ 6 mois (en général du 1.11 au 20.4)
Terre battue synthétique "Euroclay" Situation prévue	Enrobé bitumeux perméable tapis pvc posé librement sable vitrifié (secret de fabrication)	Idem terre battue Sans arrosage Le jeu peut se faire sur terrain mouillé Reprise du jeu très rapide après averse Coût annuel de réfection très bas Coût annuel entretien "journalier" Peut se jouer toute l'année hormis sous 0°	Le sable met ~6 mois pour remplir complètement les espaces vides du tapis.

↓ COUT DES TRAVAUX

Description	Montant
Coûts de réfection	
Rénovation des terrains en terre battue synthétique « Euroclay »	151'700.00
Rénovation des treillis sur 3 côtés de la surface de jeu	15'700.00
Rénovation de l'éclairage des courts, génie-civil, alimentation, luminaires	43'200.00
Eclairage de direction pour le parking	900.00
Remplacement du tableau électrique, modifications	7'400.00
Divers et imprévus environ 5%	11'900.00
SOUS-TOTAL	230'800.00
<i>A déduire trésorerie disponible du TCP</i>	<i>-25'000.00</i>
<i>A déduire aide de la fondation du sport vaudois correspondant à 10% du montant total de la rénovation.</i>	<i>-20'500.00</i>
TOTAL BESOIN DE FINANCEMENT TTC	185'300.00
Coûts de Raccordement	
Finance d'équipement 63A à CHF 148.00	9'324.00
Raccordement électrique et pose compteur extérieur	10'000.00
Forfait de raccordement sur borne client 63 A	3'723.10
Total hors TVA	23'047.10
TVA 8%	1'843.77
TOTAL TVA comprise (arrondi)	24'900.00
Coûts de renforcement du réseau basse tension	
Station transformatrice complète et son raccordement au réseau 20 kV	
Etude et réalisation	
Fourniture et confection, descente de câble sur poteau bois.	143'500.00
Fourniture et tirage câble CEANDER	
Génie civil - Main d'œuvre - déplacement	
<i>Participation exceptionnel de Romande Energie pour la construction</i>	<i>-90'000.00</i>
Total hors TVA	53'500.00
TVA 8%	4'280.00
TOTAL TVA comprise (arrondi)	57'800.00
COUT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT	268'000.00

Le coût total brut de ces travaux sera de CHF 313'500.-, montant auquel nous pourrons déduire la participation du Tennis Club de Penthalaz ainsi que la subvention de la Fondation du sport vaudois (soit un total net de CHF 268'000.-).

✚ PLAFOND D'ENDETTEMENT ET FINANCEMENT

Ces travaux sont dans le catalogue des investissements, préavis 2016-09.

Toutefois, ils seront financés par la trésorerie courante et n'auront donc aucune incidence sur le plafond d'endettement.

A titre informatif, nous vous remettons en annexe la situation du plafond d'endettement au 30 septembre 2016 :

Situation par rapport au plafond d'endettement			
<i>Catégorie</i>		<i>Détail</i>	<i>Récapitulation</i>
Selon bilan au 30 septembre 2016 : (endettement actuel)			14'042'234
9.20 Engagements courants (créanciers)		662'453	
9.21 Dettes à court terme (cptes constr. en cours)		3'502'293	
9.25 Passifs transitoires		6'437	
Dettes à court terme		4'171'184	
9.22 Emprunts à moyen & long terme (consolidés)		8'856'050	
9.23 Engagements envers des fonds spéciaux		15'000	
Dettes à moyen et long terme		8'871'050	
BCV, compte 942.20.90		700'000	
CEDC, compte 20.5.106.443.10		300'000	
Limites de crédits bancaires		1'000'000	
Couverture solde fonds de réserve (non couvert par actifs circulants)		-	-
Selon préavis en cours :			4'045'000
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 3), CHF 361'800.-	2009-40	-	solde ds 9.21
Préavis voté, solde emprunt à venir (Mbdération trafic, étape 3)	2010-58	180'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (nv local pompiers), CHF 1'170'000.-	2011-85	1'170'000	solde ds 9.21
Préavis relatif à la réfection et au remplacement des équipements publics souterrains, CHF 3'360'000.-	2013-36	-	solde ds 9.21
Préavis relatif à l'éclairage public, étapes 3-4	2014-41	420'000	
Préavis relatif aux travaux de rénovation et réfection du bât. Plan-Bois	2014-47	1'000'000	
Préavis relatif au Vieux-Village	2016-01	1'275'000	
Selon préavis soumis au vote :			-
-			
Selon préavis à venir			1'600'000
Préavis relatif à la réfection de la Rte de Lausanne	à venir	1'600'000	
Dettes totale prévue			19'687'234
Plafond d'endettement maximum selon préavis 09-2012			26'000'000

CHARGES BUDGETAIRES ANNUELLES

Au niveau de l'entretien courant, il n'y aura aucune charge particulière annuelle supplémentaire.

Etant donné que ces travaux seront financés par la trésorerie courante, il n'y aura pas de charge d'intérêts.

Il faut prévoir l'amortissement de ces travaux. Nous vous proposons d'amortir le solde net en 15 ans à raison de CHF 17'150.- par année.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Tenant compte que ce préavis est prévu dans le cadre de la planification financière 2016-2021, conformément au préavis n° 2016-09

Le Conseil communal de Penthelaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°2016-10, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide

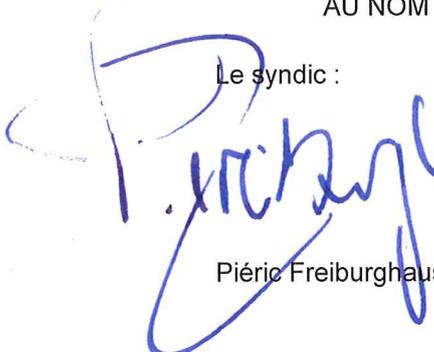
1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux relatifs de renouvellement des infrastructures, installations et terrains du tennis de CHF 230'800.00 TTC ;
2. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux relatifs au raccordement et renforcement du réseau de CHF 82'700.00 TTC ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 313'500.00 TTC pour la réalisation de ces travaux ;
4. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
5. d'amortir le solde net de cet investissement sur 15 ans à raison de CHF 17'900.00 au maximum par année.

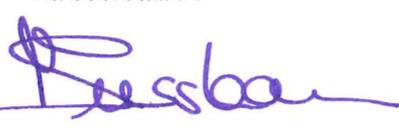
Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 novembre 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :


Piéric Freiburghaus


Sylvie Nussbaum



Municipal à convoquer : M. Yves Jauner